

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Huit Juin à Dix-Huit– Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Fêtes de la Commune de St Jean Pla de Corts, sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date de Convocation : 22/06/2022

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et fixant les conditions de Quorum aux tiers des membres présents,

OBJET : FIXATION DU TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRE des AGENDAS 2023 – Délibération N°26032022

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 27

ARNAUDIES Jacques	PEREZ Michel
AUROY Jean Jacques	PI Sébastien
BERNARDY Laurent	PONSA Serge
BOBE Jean	PUIG Louis
BRUNELLE Laurent	PUJOL Gérard
CASANOVA Jean Louis	ROIG Robert
CASAS Gilles	SANCHEZ Sébastien
DIDIER Claude	SILVESTRE Joseph
GARCIA Michel	SOLER Gérard
GARRIDO Roger	SUCH Christophe
GRAU Claude	VIGNAU Gilbert
JORDA Edmond	VINCIGUERRA Jean Louis
LAURENT Jean	
MAURY Jean	
PASCUAL Robert	

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 02

PALLOFIS Guy suppléant de BILLES Jean Paul
PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 27

ARIS Jean Marie	LOPEZ Thierry
CAMPS Philippe	MAROT Jean Marie
CAMSOULINE Hervé	MARTINEZ Théophile
CHAMBON Jean Louis	PENEL Franck
ELIAS Gérard	PORTEIL Ludovic
FARRE Joseph	PORTEIX Yves
GARCIA VIDAL Madeleine	PUIGNAU Alexandre
GIBERT Jean Michel	SCHMITT Henri
GILLARD André	SIRACH Joseph
GOMEZ Claude	TARDA Robert
GOT Patrick	THIBAUT Jean Jacques
GOT Alain	TORRENS Jean Claude
JALLAT Jean Louis	TRISTANT Benoit
LIZANO Lucien	

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 03

LLOBET Guy à MAURY Jean
MARGUERON Gérald à JORDA Edmond
FOURCADE Didier à PASCUAL Robert

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude DIDIER**OBJET : FIXATION DU TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRE DES AGENDAS 2023 - Délibération N°26032022****RAPPORTEUR** : Jean MAURY, Président

Mr le Président explique qu'afin de mettre en œuvre la partie fonctionnelle pour la réalisation de l'agenda du Sydeel66 pour l'année 2023, il est nécessaire que le Comité Syndical fixe comme chaque année, les tarifs pour l'insertion des encarts publicitaires des entreprises et autres partenaires du Sydeel66. Pour rappel, en 2022, les encarts publicitaires ont permis de financer les diverses opérations de conception d'impression et d'envoi des agendas.

Le coût était réparti comme suit :

**** 750.00 € la page entière**

**** 450.00 € la demi-page**

Il propose de maintenir les mêmes conditions tarifaires que 2022 et de commander 400 exemplaires.

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** la tarification des encarts publicitaire comme suit :
 - **750.00 € la page entière**
 - **450.00 € la demi-page**
- **Autorise** le président à commander 400 agendas et signer tout documents se rapportant a ce dossier

Nombre de membres en exercice : 59**Nombre de présents : 29****Procurations : 03****Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0****AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président,
Jean MAURY

**REÇU EN PREFECTURE**

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com